

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	25
Votants par procuration	4
Absents	10
Total des votes	29

9. Autres domaines de compétence
9.1 Autres domaines de compétences des communes

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du treize septembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme HAKI, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOLLAIS, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : M. VOSNIER

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, M. DEPLANQUES, Mme JEAMMET, M. LEROUX, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, M. MARE, M. MAUVIEUX, Mme VANNIER

Procurations : Mme CABOT B à M. VOSNIER, Mme JEAMMET à Mme MONLON, M. LEROUX à M. TIMON, Mme WACRENIER à Mme HAKI

70-2022 Adhésion à la Fédération Nationale des Centres Sociaux

La Ville de Pont-Audemer est fortement impliquée dans le Projet Educatif et Social Local (PESL) élaboré par la CCPAVR, dont l'une des actions est la création d'une structure de l'animation de la vie sociale diffuse sur tout le territoire.

L'animation sociale du territoire de Pont-Audemer a été identifiée comme une priorité politique, avec une attention particulière portée sur les deux quartiers de l'Europe et Passerelle classés en QPV.

Cette volonté s'est traduite par le lancement d'une démarche de préfiguration de centre social soutenue par la CAF de l'Eure pour une durée de 18 mois. L'objectif de la démarche était de co-construire le projet avec les acteurs du territoire et les habitants afin de déposer une demande de 1er agrément de centre social auprès de la CAF de l'Eure en septembre 2021. Il est rappelé que la volonté affichée par la collectivité est d'imaginer un centre social diffus sur le territoire en s'appuyant notamment sur les deux anciennes structures de l'animation sociale présente sur Pont-Audemer à savoir la Villa et la Passerelle.

Ainsi, lors de sa réunion du 8 novembre 2021, la Commission d'action sociale de la CAF de l'Eure a donné son accord quant à l'agrément du centre social de Pont-Audemer pour une durée d'1 an, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il est précisé que le travail de

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220919-70-DE
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de dépôt en préfecture : 27/09/2022

renouvellement de cet agrément est d'ores et déjà engagé et qu'une demande de renouvellement d'agrément sera à déposer en vue de la Commission d'action sociale de la CAF de l'Eure de Mars 2023 pour un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2023.

C'est dans ce contexte que la collectivité souhaite adhérer à la Fédération Nationale des Centres Sociaux et ce dès le 1^{er} janvier 2023 afin de bénéficier du soutien et de l'expertise de la Fédération Nationale. Il est à noter que cette démarche s'accompagne d'une implication tant des Elus que des services de la Ville aux projets de création d'une Fédération locale à l'échelle de l'Eure.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les délibération n°52-2020 du 9 juin 2020 et n° 137-2020 du 14 décembre 2020 relatives à la mise en œuvre de la préfiguration du centre social ;

Considérant l'engagement pris par la collectivité au sein du PESL de « développer la mixité sociale, culturelle, territoriale ... et d'accompagner les initiatives citoyennes » (Orientation 3.1) dont découle l'action 3.1.1 visant à « créer une structure de l'animation de la vie sociale diffuse sur tout le territoire » ;

Considérant l'intérêt de bénéficier de l'accompagnement technique et expertise en adhérant à une Fédération Nationale ;

Considérant le cout de l'adhésion pour la première année à hauteur de 464€.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AUTORISER** la demande d'adhésion à la Fédération Nationale des Centres Sociaux à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- **D'INSCRIRE** au budget la somme liée à l'adhésion, soit 464€ pour la première année ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait à PONT-AUDEMER, le 19 septembre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux


Alexis DARMOIS

Accusé de réception en préfecture
027-20007329-20220919-70-DE
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de réception préfecture : 27/09/2022

